

AFFAIRE N° 6

REVERSION de pension demandée par Mme Vve Raphaël BOURSAULT

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Madame BOURSAULT Raphaël, veuve d'un Brigadier de Police à Saint-Denis, décé le 4 Février 1960, sollicite, par sa lettre du 19 Février, la reversion à son pro de la pension de retraite dont son mari était titulaire en son vivant.

Il est question d'une pension d'ancienneté de 6.947,83 F par an, accordée pa arrêté n° 289 AG du 21 Février 1941 du Gouverneur de la Réunion, à M. BOURSAULT Raphaël.

La requérante ayant contracté mariage avec M. BOURSAULT depuis le 12 Janvier 1934, ce mariage n'ayant pas été dissous par le divorce et aucune séparation de corps n'ayant été prononcée judiciairement, les droits de reversion de la veuve BOURSAULT sont certains.

Les pensions portant jouissance antérieure au 1er Janvier 1948 n'étant pas à la charge de la Caisse Nationale, mais payées sur les Fonds spéciaux (G/527), j'ai, en conséquence, l'honneur, Messieurs, de vous demander de bien vouloir émet tre un avis favorable à la demande de reversion de pension formulée par Madame BOURSAULT./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.